

Le Conseil Municipal est convoqué le 29 septembre 2010 à 20h 30 à la Mairie

**Ordre du Jour : Droit de préemption – CCAA : autorisation ouverture de crèche intercommunale – Approbation de dossiers de réhabilitation des réseaux d’eaux potable et assainissement – Demande d’autorisation d’emplacement pour commerce ambulant – Demande autorisation licence Taxi – Convention théâtre « l’Embellie » - Compte rendu visite château – Dénomination chemin - Questions diverses**

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : MM, Astier Jean Louis; Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fesquet Pascal, Fraisse Bruno, Jacquet Jean, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, , Weiss David,

Excusés : Fernandes Annie, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Trillon Christian,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 01.10.2010

---

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l’unanimité.

**Augmentation de loyer :** Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’augmenter comme suit le loyer de Mme FAZIO :

Loyer non augmenté depuis le 01.10.2009, indice de référence 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 :

400.25 € X 0.57 = 402.53 €

+ 10.67 € charges soit un montant total de **413.20 € applicable au 1<sup>er</sup> Octobre 2010.**

**Droits de préemption :** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L’immeuble cadastré Section AD, numéros 213 et 220, lieudit « La Cabane » vendu par Madame Maryse RAUZIER à Mr METGE.
- L’immeuble cadastré Section AK, numéros 2339 et 2341, lieudit « Le Brias », vendu par Mr Eric SAINT PIERRE à Mr Joris BRUNEL.

**CCAA : autorisation ouverture de crèche intercommunale**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l’état d’avancement des travaux de la crèche intercommunale qui doit ouvrir le 06 octobre 2010. Le personnel communal est venu en renfort de l’équipe de la communauté des communes pour l’aménagement et les travaux de mise aux normes demandés par les services compétents.

Quatre agents ont été recrutés par la 2C2A et assureront l’accueil des enfants. Les inscriptions enregistrées à ce jour représentent un taux de remplissage satisfaisant.

Le Conseil est invité à donner son autorisation pour l’ouverture de cette structure.

Après avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil autorise la Communauté des Communes Autour d’Anduze a ouvrir la crèche intercommunale à compter du 06 Octobre 2010 et autorise Mr le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à intervenir.

### **Eau potable :**

Monsieur Philippe TALAGRAND, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal l'avant projet des travaux « Réhabilitation du réseau eau potable » établi par le Cabinet CETUR.

Cet avant projet d'un montant de 381 210 € HT a été étudié selon les conclusions de schéma directeur d'eau potable « SIEE 2007 » (maîtrise d'ouvrage syndicat des Garrigues).

Monsieur TALAGRAND fait également part d'un courrier SDEI du 26 août 2010 qui retrace un historique des fuites sur le réseau du village depuis 2006.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des pièces présentées affirme sa volonté d'engager les travaux le plus rapidement possible.

Après avoir réalisé ces travaux le gain environnemental sera de 192 m<sup>3</sup> par jour de fuite en moins.

Cette démarche s'inscrit dans les démarches entreprises par le Syndicat des Garrigues à savoir :

- de réduire les prélèvements dans la nappe du Gardon (préservation de la ressource)
- de mise à niveau des installations avant de les intégrer au Syndicat des Garrigues.
- d'études de vulnérabilité « captage prioritaire » dans le cadre du Grenelle de

l'environnement II .

En conséquence le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général ainsi que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

### **Assainissement**

Monsieur Philippe TALAGRAND, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal l'avant projet des travaux « Réhabilitation du réseau assainissement » établi par le Cabinet CETUR. Cet avant-projet s'élève à 298 024.04 € HT.

Monsieur TALAGRAND rappelle le contexte, et les motivations qui nous ont conduits à étudier le dossier.

A ) Depuis plusieurs années notre exploitant nous alerte sur l'état de notre réseau de collecte. D'importantes entrées d'eau parasite nuisent gravement au fonctionnement de la station d'épuration qui se trouve très souvent en surcharge hydraulique. Ces dysfonctionnements entraînent des départs de boues dans le milieu récepteur ou la saturation des drains (comme cela s'est produit au mois d'août). Le gain par temps sec sera de 22 m<sup>3</sup>/j.

B ) Un dossier de demande de subventions pour réaliser un diagnostic et un schéma directeur est en cours d'instruction et va aboutir en 2011.

C ) De fortes intrusions d'eau claire sont observées à chaque épisode pluvieux . Ce phénomène est dû à la nature du réseau en amiante ciment très vétuste. Les regards sont sur empilement de rondelles béton non jointives et les boîtes de branchements sont positionnées au fond des fossés ou caniveaux en position captante.

D ) Ces travaux seront réalisés en tranchée commune avec le réseau d'eau potable . Ce qui diminuera le coût financier et les nuisances de chantiers.

En conséquence, le conseil municipal, sollicite l'aide financière du Conseil Général du Gard et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et prend l'engagement de finaliser le diagnostic et schéma directeur assainissement en 2011 et de poursuivre le programme de réhabilitation avant la construction d'une nouvelle station d'épuration.

### **Demande d'autorisation d'emplacement pour commerce ambulant**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande d'autorisation d'emplacement pour l'implantation d'un commerce ambulant de pizza a été annulée. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Demande autorisation licence Taxi :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande d'autorisation de nouvelle licence taxi sollicitée par la SARL Lézan'bulance, 10 rue du Portail d'Alès à Lézan.

Considérant le développement du village et la demande croissante de la population, cette activité créatrice d'emploi doit être soutenue. En conséquence le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'une nouvelle licence sur la commune au bénéfice de la SARL Lézan'bulance, dont le siège social est à Lézan, 10 Rue du Portail d'Alès et autorise la création d'un emplacement Taxi sur le parking du Centre Médical, rue du 8 Mai 1945.

### **Convention théâtre « l'Embellie »**

Madame Aubrun se retire de la séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis 5 ans, un partenariat existe entre l'association « l'Embellie » et la municipalité dans le cadre des ateliers théâtre qui sont dispensés au foyer communal pour les enfants inscrits au Centre de Loisirs de Lézan. Les factures sont acquittées par la Mairie.

L'association « l'Embellie » propose au Conseil d'organiser ces ateliers au Lez'Art Théâtre, 161 Chemin du Trinquier, le mercredi matin de 9h 30 à 11h et propose une convention de partenariat, moyennant une participation de la commune à hauteur de 60 € TTC la séance de 1h 30 comprenant la location du lieu et le salaire de l'intervenante. Le programme des ateliers se déroulera sur environ 10 séances par trimestre.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide :

- qu'une cotisation d'adhésion sera applicable pour l'année 2010/2011, de la manière suivante, dès la reprise des activités en Septembre 2010 :

- Enfant inscrit au Centre de Loisirs de Lézan : 10 € par trimestre
- Enfant de Lézan non inscrit au Centre de Loisirs 30 € par trimestre
- Enfant extérieur à la commune 35 € par trimestre

- de valider la convention proposée par l'association « l'Embellie » moyennant une participation de la commune à hauteur de 60 € TTC la séance de 1h 30 et autorise Mr le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à intervenir.

**Compte rendu visite château :** Monsieur Jacquet fait le compte rendu de la visite en date du 03.08.2010 de Mr Saorine, Directeur Adjoint des Bâtiments de France relative au Château de Lézan et de ses abords.

Au vu du potentiel du bâtiment, Mr Saorine a conseillé qu'une étude soit réalisée avant tout projet.

Le Conseil Municipal se réserve un temps de réflexion avant de prendre une décision quant à la réalisation d'une étude. Des renseignements complémentaires seront demandés à l'Architecte des Bâtiments de France.

**Dénomination chemin :** Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une portion de chemin se situant entre le Chemin de Sauve et le Chemin de la Caladette n'a pas de dénomination et qu'il convient de lui attribuer un nom de rue.

Le Conseil après discussion, décide de nommer ce chemin « Chemin de la Sauvette ».

### Questions diverses

- Mme Linssolas signale le mécontentement des administrés face à la réduction des horaires d'ouverture de la poste de Lézan. La mairie est dépositaire d'une pétition de 500 signatures qui sera transmise à la Direction de la Poste. Un courrier sera adressé à la Direction Régionale.
- CCAA : Pôle de compétences nouvelles : Mr le Maire, Mr Fesquet et Mme Fossat sont délégués de la commune de Lézan.
- Journée du patrimoine : Mr Jacquet informe le Conseil que plus de 800 visiteurs se sont présentés pendant les journées du patrimoine pour visiter le château de Lézan. Cette initiative a connu un vif succès tant auprès des habitants de la commune que des extérieurs.
- Photovoltaïques : l'installation photovoltaïque des écoles fonctionne bien. La municipalité est dans l'attente de la Webbox qui lui permettra de contrôler la production.
- Remerciements de Mr et Mme AUDEMAR
- Remerciements de l'association Palette et Déco pour le prêt du foyer et pour les travaux de remise en état effectués à l'intérieur.
- CCAS / Mme Aubrun informe le Conseil qu'un loto sera organisé par le CCAS le 21.11.2010 en collaboration avec l'association Palette et Déco. Les bénéfices seront reversés aux associations caritatives oeuvrant pour le bien des administrés. Le repas des aînés aura lieu le vendredi 7 janvier 2011 au Foyer communal.
- Dans le cadre de l'évènement « Poteries d'Anduze, des siècles de légendes », une cuvée des potiers sera proposée par la Cave Coopérative de Lézan, la Municipalité et la CCAA le samedi 23 octobre 2010. Diverses animations seront proposées par la 2C2A ainsi qu'un déjeuner et un repas organisés par la Cave.
- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier recommandé adressé au Directeur de France Télécom suite aux perturbations persistantes sur les réseaux France Télécom et Orange.
- Chemin de la Caladette : suite aux événements pluvieux du 06.09.2010, de nombreux chemins ont été détériorés dont celui de la Caladette. Dans le cadre des catastrophes naturelles, nous ne pouvons pas faire de réparations sans avoir l'autorisation des services compétents, mais compte tenu de la dangerosité des dégâts, le conseil

municipal demandera dès la semaine prochaine l'intervention d'une entreprise pour le remettre en état.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 26.10.2010

La séance est levée à 11 heures.